



Dossier suivi par : Karine SAUZET
Nathalie BOUCHER
Tél. 02 38 70 33 37
E-mail : nathalie.boucher@regioncentre.fr

Dossier suivi par : Laura GUILLAUME
Tél. 02 54 08 36 59
E-mail : lguillaume@indre.fr

Conseil régional – Direction culture

Conseil départemental de l'Indre
Direction de la Culture, du Tourisme
et du Patrimoine

N° du dossier :

Nom de la structure :

Commune ou département d'implantation de la structure :

Demande de subvention 2018

MUSIQUE ET THEATRE AU PAYS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Dossier à adresser par courrier **aux deux collectivités** :

**CONSEIL RÉGIONAL
DU CENTRE -VAL DE LOIRE**
Direction de la Culture
9, rue Saint Pierre Lentin
CS94117
45041 Orléans Cedex
(à l'attention de Nathalie BOUCHER)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'INDRE**
Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux Cedex
(à l'attention de Laura GUILLAUME)

La date limite du dépôt du dossier est fixée réglementairement au 31 décembre 2017

PRESENTATION

Le dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire ainsi que le meilleur accès de tous à la culture.

Les modalités de cette aide sont définies par le cadre d'intervention élaboré en concertation entre les deux collectivités et adopté par le Conseil Départemental de l'Indre le 16 janvier 2008. Il est téléchargeable sur le site du Conseil Départemental de l'Indre www.indre.fr rubrique "Culture" – Musique et Théâtre au Pays.

Dans la limite de 1.500 euros par spectacle, l'aide de chaque collectivité est égale à 50% du budget artistique TTC de la manifestation ; ce coût comprend : les cachets artistiques, les frais de SACEM ou SACD, ainsi que le transport et la location d'instruments. Les autres frais liés à la manifestation sont exclus de l'aide.

En tout état de cause, en cas de réponse favorable, la subvention de la Région Centre-Val de Loire est égale à celle accordée par le Conseil Départemental de l'Indre.

La Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental de l'Indre peuvent conseiller les porteurs de projets dans leur démarche artistique.

Le document type doit être obligatoirement utilisé et tout dossier incomplet ou retourné hors délai ne pourra être examiné.

AVERTISSEMENT

La participation financière éventuelle de la Région Centre-Val de Loire au titre du dispositif « Musique et théâtre au pays » sur le territoire d'un P.A.C.T. doit être mentionnée dans le dossier de demande de subvention. Les P.A.C.T. ne peuvent pas inclure des manifestations soutenues, le cas échéant, au titre de l'appel à projets « Musique et théâtre au pays ».

MODE D'EMPLOI 2018

Date limite de remise des dossiers au 31 décembre 2017

Chaque demandeur fait une demande de subvention à l'attention du Conseil Départemental de l'Indre et **parallèlement** à l'attention de la Région Centre-Val de Loire, à l'aide du présent formulaire.

Les demandes sur le financement des manifestations seront examinées conjointement par les deux collectivités. Elles seront proposées au vote des commissions permanentes des deux instances, en fonction du calendrier des commissions permanentes du Conseil Départemental de l'Indre et en fin d'exercice budgétaire pour la Région Centre-Val de Loire.

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- Un courrier de demande d'aide régionale et départementale adressé au Président du Conseil Régional et au Président du Conseil Départemental de l'Indre
- Le formulaire dûment rempli.....
- La fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée.....
- Copie du contrat passé entre l'organisateur de la manifestation et l'artiste
- Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) original.....
- Programme – tracts – brochures – invitations – affiches de la manifestation

(Ces derniers documents pourront être adressés ultérieurement)

Autres pièces à fournir

Pour les associations :

- copie conforme des statuts accompagnée du récépissé justifiant de leur enregistrement lors d'une première demande ou lorsque lesdits statuts ont été modifiés.
- copie du compte de résultat et du bilan du dernier exercice connu, le cas échéant certifiés par le commissaire aux comptes.

Pour les personnes morales de droit public :

- copie de la décision de l'instance délibérante par laquelle la réalisation de la manifestation est décidée.

Les subventions de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental de l'Indre, si elles sont attribuées, **devront être versées sur le compte de la structure porteuse de la manifestation.**

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

COMPTE

--	--	--	--

CODE BANQUE

CODE GUICHET

NUMERO DE COMPTE

CLE RIB

Joindre un RIB

BILAN 2017

Dès l'issue de la manifestation, le bénéficiaire est tenu de présenter, à la Région Centre-Val de Loire et au Conseil Départemental de l'Indre, un compte rendu artistique et financier détaillé attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et visé par le représentant habilité de l'association ou par le comptable public pour les structures publiques. Ce document devra être accompagné des copies des factures correspondant à la réalisation du budget artistique.

Ces documents seront adressés aux deux collectivités :

<p>CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE -VAL DE LOIRE Direction de la Culture 9, rue Saint Pierre Lentin CS94117 45041 Orléans Cedex (à l'attention de Nathalie BOUCHER)</p>	<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE Place de la Victoire et des Alliés CS20639 36020 Châteauroux Cedex (à l'attention de Caroline PIERMARIA)</p>
---	---

En cas de non-exécution de l'opération, le bénéficiaire devra rembourser, à la Région Centre-Val de Loire et au Conseil Départemental de l'Indre, l'intégralité de la subvention.

IMPORTANT

En cas d'annulation ou de modifications (porteur de projet, date, lieu ou intervenants) survenues après le dépôt des dossiers, il est impératif de le signaler au plus tôt, par courrier officiel, aux deux collectivités.

DEMANDE DE SUBVENTION

1- Présentation de l'organisateur :

Nom de la structure juridique bénéficiaire porteur du projet :

Statut juridique : Association Commune Ets de coopération intercommunale

S'il s'agit d'une association, date de parution au JO :

A remplir pour tout type de structure :

➤ Présentation de la structure porteuse de la manifestation:

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant (président, maire) :

Siège de la structure :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Site Internet :

Nombre d'habitants - Ville d'accueil de la manifestation (**obligatoire**) :

Structure assujettie à la TVA : Oui Non

➤ Personne chargée du suivi du dossier :

2- Présentation de la manifestation :

Titre de la manifestation :

Manifestation présentée par (nom de la structure artistique) :

Commune où a lieu la manifestation :

Lieu (salle des fêtes, église...):

Date de la manifestation :heure :

Nom de la personne chargée du suivi du dossier :

Qualité :

E-mail :

Tél. fixe : Portable :

Adresse de correspondance (*si différente de la structure porteuse*):

Code postal : Ville :

Cadre de la manifestation : manifestation ponctuelle festival
Cochez le domaine concerné (une seule croix) : théâtre musique autre

Avez-vous déposé un dossier dans le cadre d'un P.A.C.T. pour cette manifestation : oui non
Si oui, précisez le nom du porteur de P.A.C.T.:.....

Cette manifestation s'inscrit-elle dans le cadre d'un festival soutenu dans un P.A.C.T. : oui non
Si oui, précisez le nom du festival :.....

Tarif d'entrée : en intérieur en extérieur

Merci de joindre à cette fiche les éléments suivants :

Pour les formations ou artistes justifiant d'une activité professionnelle au travers :

- **soit d'une licence de spectacle ou d'un numéro GUSO**
- **soit de diplômes attestant d'un niveau technique professionnel ainsi que des justificatifs relatifs à leurs trois dernières prestations**
- **le CV des artistes**

3- Budget prévisionnel de la manifestation :

Ce document devra être daté et signé par le représentant habilité de la structure (joindre une copie de l'habilitation) et faire apparaître la mention "**certifié exact**", **ainsi que le nom et la qualité du signataire.**

Le budget doit être équilibré en "recettes" et "dépenses" TTC et **faire apparaître la subvention demandée à la Région et au Conseil Départemental de l'Indre.** La structure spécifiera si elle est assujettie à la TVA (partie de demande de subvention).

Le budget financier devra respecter la structure de l'exemple présenté ci-après :

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE : - cachets artistiques - frais de SACEM ou SACD - transport d'instruments - location d'instruments	RECETTES PROPRES : - billetterie (exceptionnelle) la gratuité reste la règle de Musique et Théâtre au Pays - services, activités
AUTRES DEPENSES : Coût technique : - location de matériel - prestations de techniciens	SUBVENTIONS : - Région Centre- Val de Loire (50 % du budget artistique de référence) - Conseil Départemental de l'Indre (50 % du budget artistique de référence) - DRAC Centre-Val - Commune - Union européenne - autres partenaires publics : - autres partenaires privés :
Charges administratives : - charges de personnel - assurances - frais de gestion	Autres produits : Cotisations, dons, autres
Communication :		
Autres charges :		
Total des charges :	Total des produits :

Fait à : Le :

Nom, Prénom, qualité et signature du représentant habilité par la structure.

Cachet du porteur de projet de la manifestation

